En mai 2013 se tint un congrès d’orientation à l’ASSÉ, pour la seconde fois depuis sa fondation. Les congrès d’orientation ont pour objectif de réformer les structures de l’ASSÉ au regard des réflexions sur nos expériences passées, afin de faire évoluer notre organisation pour le mieux. Ainsi, dans la perspective de mettre davantage de l’avant les luttes féministes à l’ASSÉ, il a été voté cette proposition : «Que le comité femmes et ses collaboratrices soient mandatées d’étudier la possibilité d’instaurer une instance décisionnelle féministe au sein de l’ASSÉ.»

 Le comité femmes actuel a donc entrepris de concrétiser le travail amorcé par les femmes du comité dans les dernières années et propose au congrès l’avis de motion suivant :

D’ajouter «*Chapitre 4 : Congrès femmes*

*ARTICLE 16 : Composition et définition*

*1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d’action de l’ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.*

*2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l’ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.*

*3. Le Congrès femmes se réunit annuellement vers la mi-mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d’échange entre les femmes membres de l’ASSÉ.*

*ARTICLE 17 : CONVOCATION*

*Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.*

*ARTICLE 18 : POUVOIRS*

*1. Déterminer les orientations générales de l’ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;*

*2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d’action féministes;*

*3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.*

*ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ*

*Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :*

*1. être membre de l'association qui la délègue ;*

*ARTICLE 13 : QUORUM*

*Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»*

et de décaler les articles et chapitres suivants.

 Voici maintenant nos réflexions quant à la pertinence de cette instance et à la façon dont nous croyons qu’elle peut prendre forme.

 Bien que le féminisme figure dans les principes de base de l’ASSÉ (et ce seulement depuis l’année dernière), cela ne garantit pas l’inclusion des féministes et de leurs revendications dans le travail quotidien des associations membres, ainsi que des conseils et comités de l’ASSÉ. En effet, nous avons remarqué une tendance à déléguer toute question féministe au Comité femmes, alors que nous croyons que la préoccupation face aux enjeux féministes et à la réalisation des propositions féministes devraient être la responsabilité de l’ensemble de l’équipe nationale. Nous sommes également en mesure d’observer depuis la fondation de l’ASSÉ des inégalités structurelles qui se reproduisent au sein du mouvement étudiant, qui n’évolue d’ailleurs pas en vase clos du reste de la société: division sexuelle du travail militant, peu de femmes élues, agressions sexuelles par des militants, relégation des luttes féministes au second plan, etc.

 Nous constatons également que le point femmes est peu utilisé dans les congrès pour discuter des enjeux féministes qui touchent l’organisation et ses associations membres. C’est bien plus souvent autrement le comité femmes qui finit par y recourir. Est-ce parce que les associations étudiantes n’ont rien à proposer à ce niveau? Pourtant les deux derniers camps de formation féministes sont parmi les plus populeux de l’histoire de l’ASSÉ, ce qui démontre un intérêt important des étudiantes et étudiants dans les associations étudiantes locales. Que se passe-t-il entre cet intérêt pour la lutte féministe au niveau local et sa transposition au niveau national? Alors que certaines féministes décident de s’impliquer sur le comité femmes de l’ASSÉ, la plupart se tournent vers des groupes affinitaires, faute d’une réelle coordination des enjeux féministes dans le mouvement étudiant. Or, nous pensons qu’il est souhaitable que l’ASSÉ soit le véhicule des luttes féministes étudiantes et que les femmes sentent que leur voix ait une place au sein de notre organisation. L’ASSÉ est un pilier important de la gauche radicale au Québec, c’est pourquoi nous aimerions profiter de cette possibilité organisationnelle pour relayer les revendications féministes des étudiantes.

 Le Congrès femmes se veut donc un premier pas vers un front féministe plus fort et mieux organisé à l’ASSÉ. Nous pensons qu’une instance décisionnelle consacrée entièrement à la question féministe, motivera davantage les associations étudiantes à discuter d’enjeux féministes et à mobiliser leur campus sur ces questions. Nous avons pour hypothèse que si les étudiantes sentent que leur voix ont réellement un impact sur l’orientation de l’ASSÉ, elles seront plus intéressées à organiser la lutte féministe tant au local qu’au national.

 Concrètement, ce congrès serait une formule hybride entre partage d’expériences/formation et instance décisionnelle, c’est-à-dire qu’il y aurait davantage de caucus que dans un congrès ordinaire, afin de donner la chance à toutes de s’exprimer selon leur niveau d’aisance. De plus, cette instance se veut non-mixte, afin que ce soit les femmes et leurs réflexions qui soient au premier plan. Malgré l’alternance dans les tours de parole et les règles de composition des délégations dans les congrès ordinaires, force est d’admettre qu’une minorité de femmes vont s’exprimer au micro. C’est ce genre de situations que nous voulons éviter.

 Finalement, nous tenons à préciser que les propositions qui seront votées dans ce congrès ne relèveront pas de l’unique responsabilité du Comité femmes, mais bien du Conseil exécutif et de l’ensemble de l’équipe nationale. Le but n’étant pas de rediriger encore une fois tout le travail féministe sur les épaules du Comité femmes, mais d’imbriquer cette lutte dans le plan d’action générale de l’ASSÉ.